

# Aiguelongue Halte-Pouce va devoir mettre la clé sous la porte

« Un téléphone saturé et des sollicitations exponentielles. » Si l'association Halte-Pouce risque, à la fin du mois, de devoir mettre la clé sous la porte, « ce n'est pas faute de croquer sous les demandes ». Créée il y a trois ans pour offrir du répit aux familles, via une prise en charge à la carte des enfants de 6 à 16 ans dotés, tous handicaps confondus, d'un taux d'incapacité égal ou supérieur à 50 % et dépourvus d'accompagnement *ad hoc*, la jeune structure, lauréate du prix Handinov 2006 remis au Sénat, pâtit d'un manque de financement pérenne.

Soutenue par le FSE, le ministère des Personnes handicapées, la Fondation de France, AFM, Unitives, la Caisse d'épargne et, modiquement, la Ville, Halte-Pouce peine, faute de subventions des collectivités territoriales, à dégager des fonds suffisants pour rétribuer son personnel. Six salariés, vingt-quatre intervenants et une psychologue vacataire, répartis sur trois pôles d'activité : accompagnement des familles (prise en charge de l'enfant dans le cadre familial, accès aux loisirs), pôle ressource (information, orientation, aide aux formalités...) et Mal-



Solange Colas, fondatrice de l'association, tire la sonnette d'alarme.

son de répit, une halte pour « soulager, en accueillant les enfants de manière ponctuelle ou régulière, des foyers souvent isolés et en situation de rupture sociale ».

Car, si Halte-Pouce épaula à ce jour plus de 80 familles en minorant sa grille tarifaire pour ne pas pénaliser les parents, c'est grâce aux subventions que la structure rémunère ses salariés. Et la fondatrice de l'association, Solange Colas, d'évoquer sa collabora-

tion avec la direction Enfance et familles du conseil général qui finance des prestations et lui adresse des familles, sans que le Pôle départemental de la solidarité ne débloque le moindre fonds au profit de l'association. « Or, glisse Solange Colas avec amertume, si ces gens épuisés et en souffrance ne sont pas soutenus de manière efficiente, c'est au titre de l'enfance en danger, qui relève des prérogatives du conseil général, que

nombre d'entre eux doivent être pris en charge. » Et de souligner la situation, dans l'Hérault, de plus de 600 familles, « dépourvues de solution et qui ne bénéficient pas de structures adaptées ».

Trois dossiers, déposés auprès de la Ville, de l'Agglo et du Département, permettraient, s'ils étaient avalisés, de pérenniser cette association, partenaire de nombreuses structures institutionnelles et médico-sociales. Une attitude compréhensive d'ACM, pour que le bailleur suspende temporairement le versement des loyers, serait également souhaitable. « C'est la seule solution, insiste Solange Colas, pour épargner les deux contrats aidés qui ne peuvent être rompus avant leur terme - septembre prochain - et maintenir l'accueil en Maison de répit. »

Unique solution, aussi, pour échapper au dépôt de bilan, préserver le partenariat acquis, maintenir l'association et relancer l'activité. A ce jour, elle compte ses billes et aligne 35 000 € : « Juste de quoi licencier décemment les salariés ! »

► Halte Pouce, 04 67 42 94 10. halte.pouce@laposte.net.